

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE\_2026\_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	12
Date de la convocation : 26/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés : Monsieur Adrien COLOMB représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LOTISSEMENT DE LA PEPINIERE - SALMIECH 2025</b>
--

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2311-5 et R.2311-12**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M57**

**Vu le compte financier unique de 2025**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;**

**Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;**

**Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement ;**

**Le Conseil Municipal décide à la majorité ;**

**Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026  
Date de réception de l'AR: 25/03/2026  
012-211202551-DE\_2026\_026-DE  
A G E D I

DE\_2026\_026

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	16 584,03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	0,00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	16 584,03
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>16 584,03</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	16 584,03
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI  
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026  
Date de réception de l'AR: 25/03/2026  
012-211202551-DE\_2026\_026-DE  
A G E D I